

## TARIFS 2019 – EAU POTABLE

Abonnement au service <i>Délibération du Comité Syndical le 06/12/18</i>	31 € HT par an
Redevance Eau <i>Délibération du Comité Syndical le 06/12/18</i>	1.40 € HT le m <sup>3</sup>
Redevance Lutte contre la Pollution <i>Taux fixé par l'Agence de l'Eau pour 2019</i>	0.27 € le m <sup>3</sup>
TVA applicable	5,5 %

## TARIFS 2019 - AGRICULTEURS

Abonnement au service <i>Délibération du Comité Syndical le 06/12/18</i>	31 € HT par an
Redevance Eau <i>Si compteur commun habitation et exploitation :</i>	de 0 à 80 m <sup>3</sup> : 1.40 € HT le m <sup>3</sup> à partir de 81 m <sup>3</sup> : 0.70 € HT le m <sup>3</sup>
<i>Si compteurs distincts :</i>	compteur habitation : 1.40 € HT le m <sup>3</sup> compteur exploitation : 0.70 € HT le m <sup>3</sup>
Redevance Lutte contre la Pollution <i>Taux fixé par l'Agence de l'Eau pour 2019</i>	0.27 € le m <sup>3</sup>
TVA applicable	5,5 %

## TARIFS 2019 - ASSAINISSEMENT

pour les abonnés d'Aiguebelle et Randens soumis à la redevance

Redevance Assainissement <i>Délibération du Comité Syndical le 06/12/18</i>	0.70 € HT le m <sup>3</sup>
Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte <i>Taux fixé par l'Agence de l'Eau pour 2019</i>	0.15 € le m <sup>3</sup>
TVA applicable	10 %

## TARIFS des INTERVENTIONS

fixés par délibération du Comité Syndical le 18/12/2014

Relevé de compteur à la demande de l'abonné .....	20 €
Ouverture du branchement à la demande de l'abonné, hors début de branchement .....	30 €
Fermeture du branchement à la demande de l'abonné, Hors résiliation d'abonnement .....	30 €
Déplacement d'urgence chez un abonné, si le problème se situe entre le compteur et le bâtiment .....	100 €
Remplacement d'un compteur (détérioré ou mal protégé par l'abonné) .....	100 €
Dépose d'un compteur à la demande de l'abonné, dans le cas de travaux ou de contestation .....	30 €
Etalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné .....	coût réel de l'expertise

TVA applicable variable selon le type d'intervention. Nous consulter.

## PENALITES APPLICABLES pour toute intervention non autorisée sur le territoire du SIAEP

fixées par délibération du Comité Syndical le 18/12/2014

Sanctions	Dans quel cas	Unité	Tarif HT	Procédure
Prélèvement sur poteau incendie sans autorisation	<i>Piscine, découpe d'enrobés, besoin personnel, entreprise qui réalise des travaux, ...</i>	Par prélèvement	<b>500</b>	Constat LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte Pénalité doublée en cas de récidive
Raccordement ou prélèvement sans autorisation	<i>Raccordement sans avis, branchement pirate, utilisation d'un bypass, pas de compteur, entreprise qui réalise des travaux,</i>	Le raccordement	<b>1000</b>	Constat LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte
Manœuvre du réseau sans autorisation		Par manœuvre	<b>300</b>	Constat LR/AR Facture éventuelle des réparations
Compteur inversé		Forfait	<b>500</b>	+ facturation de la consommation constatée
Compteur changé ou enlevé		Forfait	<b>500</b>	+ forfait de remplacement du compteur